

PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
 REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
 LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
 PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le :
23/02/2023



Depuis le 19 janvier dernier, la population affirme sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint plus d'un million de signatures. Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse massive de ce rejet.

les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse continuent la poursuite de la mobilisation et l'amplifient. Par ailleurs, les parlementaires appelé·es à se prononcer sur ce projet de réforme doivent entendre, comme le gouvernement, le mécontentement de la population, et rejeter

Ce mouvement social inédit par son ampleur est donc désormais ancré dans le paysage social.

Gouvernement et parlement ne peuvent y rester sourds.

Durant les débats parlementaires,

massivement ce texte. Il en va de leur responsabilité.

C'est dans ce cadre que l'ensemble des syndicats a écrit à chaque parlementaire de l'arc républicain pour réaffirmer leur opposition et celle de la population. Parallèlement, nous appelons chacun·e à interpeller député·es et sénateurs·trices dans sa circonscription.

L'intersyndicale appelle les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraité·es à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain.

Non à la réforme des retraites !
 J'écris à mes parlementaires avec la FSU-SNUipp :

Plus de 7 Français sur 10 dont 9 travailleurs et travailleuses sur 10 s'opposent au projet de réforme.



Animations à la volée

La circulaire concernant nos obligations de service commence à dater. Si on se rappelle bien, ladite circulaire date de la fameuse réforme des rythmes scolaires sous le gouvernement Hollande. Dix-huit heures dans le cadre des cent-huit heures devaient être consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue.

Pour rappel, était alors précisé que les actions de formation continue devaient représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques. L'ouverture de la plateforme de formation M@gistère fut ainsi proclamée !

Formation continue vous dites ?!

Bien avant cela, la question de la formation continue des enseignant·es ne fut-elle pas... balayée sous le tapis ?

Depuis que les PE2- (Professeurs·e des écoles stagiaires des années IUFM entre 1989 et 2006)- n'ont plus assuré de stages en responsabilité, les collègues titulaires n'ont plus bénéficié d'une formation continue de qualité. Fini le temps où les enseignant·es pouvaient s'inscrire et suivre pendant 3 ou 4 semaines un stage de formation continue sur une thématique qu'ils/elles avaient choisie ! Fini également la prise de distance avec la complexité de l'acte d'enseigner, fini le partage des pratiques et la réflexivité qui permet un réel ancrage. Désormais, les guides des bonnes pratiques¹ s'imposent. Le hic, c'est que l'État doit permettre à ses agent·es de bénéficier d'une formation continue. C'est la loi !



Alors ! Qu'à cela ne tienne, un petit génie ou une petite génie² a eu l'idée d'inscrire les animations pédagogiques comme formation continue.

Depuis l'année scolaire 2016-2017, vous verrez ajouter vos modules de formation sur l'onglet Formations et compétences de votre beau CV I-prof - (votre assistant carrière). **En résumé, l'administration se couvre et les enseignant·es sont "formé·es" !³**

Mais alors, pourquoi être en colère ?

La mise en place des écoles académiques de formation (EAFC) continue de sonner le glas d'une formation continuellement démolie et intensifie cet insoutenable sentiment de mépris dont les professeur·es sont victimes.



Trop occupé·es dans l'exercice de nos missions dans des conditions de travail détériorées, certain·es n'ont pas prêté attention à la conversion de la seconde journée de pré-rentrée⁴ en « journée de la rectrice ». Désormais les 18h d'animations pédagogiques seront complétées par 6 heures en application de l'arrêté du 7 juillet 2021.

Et comme les professeur·es des écoles sont assez consciencieux·ses pour aller bosser dans leur école avant la rentrée scolaire, pendant les vacances, voire le week-end, se réunissent même entre collègues pour élaborer des projets et aménager leur classe, leur école, pourquoi le gouvernement ne tenterait pas de pousser mémé dans les orties ?

La coupe serait-elle pleine ? Clairement, oui !!

Pas de choix ou très peu pour les animations pédagogiques, des plans de formation imposés : l'administration considère-t-elle désormais que notre temps lui est totalement alloué ?

Plusieurs collègues inscrit·es sans choix nous ont contacté·es dernièrement. Leur convocation leur a été adressée quelques jours avant la date prévue. Résultat : Vite, reporter les rendez-vous médicaux, trouver une solution de garde pour les

enfants, annuler leurs activités du mercredi, oublier la sieste, décaler ménage, courses ou lessives, corrections et préparations de classe !

Quelle est la prochaine étape ? Nous imposer une formation pendant les congés ? Nous rendre corvéables à merci avec un pacte surnois qui rendrait nos nombreuses heures de travail enfin honorables

Refusons !

La FSU-SNUipp 47 vous propose une alternative : passer un moment avec nous, entre nous !

Profitons des 9 heures de RIS déductibles de toutes les animations pédagogiques pour militer et réinventer l'école que nous souhaitons.



Jacinte Fischer

¹ Orange, vert, bleu, violet... il suffit de choisir le bon guide pour pouvoir enseigner comme un·e bon·ne enseignant·e le devrait : les fondamentaux primordiaux définis par le ministre Blanquer !!

² La ministre de l'Éducation Nationale en 2016 était Najat Vallaud-Belkacem.

³ Il est plus qu'évident que 2 ou 3 heures en présentiel (et encore moins en distanciel) permettent une réflexion, la mutualisation un ancrage des pratiques...

⁴ Innovation dans l'arrêté du 1er juillet 2014 fixant le calendrier scolaire des années 2014 à 2017, deux demi-journées dont les équipes disposaient pour prolonger la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée avant les vacances de la Toussaint.

Si ces heures n'apparaissent pas dans nos obligations, aucun·e collègue ne s'en était trop offusqué·e au vu du temps qu'il ou elle passait dans son école avant la rentrée et au cours de cette première période de classe.

Dans ce numéro :

Le 7 mars, on arrête tout!	P 1
Animations à la volée	P 2
Édito	P 3
Actions	P 4 à 5
Carte scolaire	P 6
Bureaucratie	P 6
Retraite	P 7
Socle et pacte	P 8
Journée d'un-e PE ordinaire	P 8



FSU-SNUipp 47
Syndicat de toute la
profession
 Plus de 50 % des votes
 exprimés aux élections
 professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé
 par :
 Les Unitaires SNUipp 47
 169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN
 05 53 68 01 92
 09 65 17 27 48
 06 81 64 77 50
 snu47@snuipp.fr
<https://47.snuipp.fr/>
 Prix du Numéro : 1,52 €
Directrice de la Publication :
 Sandrine Tastayre
 CPPAP n° 0325 S 07212
 ISSN n° 1243-7484

Réunion Informations Syndicales Période 4

MARDI 2 MARS 2023 - 17H30

VISIO : Temps partiels, Dispo, Rupture conventionnelle,
 Détachement, Congé formation

JEUDI 23 MARS 2023 - 17H30

VISIO : Mouvement départemental

inscrivez-vous sur 47.snuipp.fr



Vous reprendrez bien un peu de démagogie ?

Lorsque janvier tourne la page et que février pointe son nez, s'achève-t-il le temps des vœux, ou bien le bonheur et la réussite sans restriction jaillissent-ils ?

Devrons-nous encore patienter une autre année pour évaluer leur réalisation ou leur futilité, et relancer la machine à les produire ? Serait-ce le temps de l'attente ? Ou plutôt celui de l'action déterminée pour instaurer les conditions de leur concrétisation ?

Alors que pouvons-nous souhaiter ? Commençons par le métier. Après avoir pris une grande vague de froid sur les moyens du premier degré, avoir vu les négociations salariales s'empêtrer au ministère, avoir vu notre métier peiner comme jamais à recruter, ce mois de janvier a, une fois de plus, connu une annonce surprenante mais pas innocente de la part de notre ministre. Nouvelle lubie pour masquer les carences lourdes de notre système : à la rentrée 2023, des professeur-es des écoles " volontaires " pourront intervenir en classe de 6e pour " favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux ". Supprimant au passage l'enseignement de la technologie pour ces élèves (c'est pas assez fondamental comme matière ?). Il s'agit d'une des mesures du "pacte" sensé revaloriser la profession : travailler plus pour gagner plus.

Autrement dit les instits vont être invité-es à venir au collège pour corriger, remédier à ce que l'école n'a pas réussi à faire. Nous avons une petite idée sur les raisons :

#manquedemoyens
 #démantelementdesrased

Pourquoi pas leur demander d'assurer les transports scolaires tant qu'ils y sont !

De l'argent aussi ?

Les négociations sur les augmentations de rémunération que le ministère persiste à appeler revalorisation ont donc commencé.

Les premières annonces confirment la tromperie de la promesse d'E. Macron : il n'y aura pas une augmentation de 10 % pour tous les personnels sans contreparties.

Et en tout état de cause ces 10 % n'auraient même pas suffi pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années. Le ministère fait le choix de répartir la pénurie. Le choc d'attractivité n'aura pas lieu !



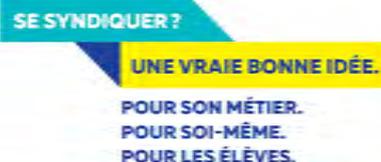
De plus, c'est à coup d'indemnités et d'heures supplémentaires et non par une revalorisation de la grille indiciaire que le ministère prétend opérer sa revalorisation « inédite » : en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, ce choix est une véritable provocation !

Et la santé surtout !

Parce qu'ils/elles pourront bien travailler plus longtemps, si si ! C'est nécessaire, incontournable, in-dis-pen-sa-ble pour équilibrer le régime des retraites qui est notre bien commun... et patati et patata... Où est le progrès social là ? Ce projet de réforme est une véritable déclaration de guerre de la part du gouvernement, jusqu'à quand courbera-t-on l'échine ?

N'oublions pas que démocratie signifie gouvernement par le peuple et pour le peuple, la force du collectif n'a pas dit son dernier mot en ce début d'année où partout le refus de ce projet se fait entendre.

Sandra Tuffal





L'histoire nous montre que ce sont les choix de société qui déterminent l'avenir. La FSU-SNUipp montre que ces derniers sont non seulement souhaitables, mais aussi possibles.



La pension de retraite est un salaire différé et socialisé. Le droit à en jouir à un âge où la santé n'est pas encore trop impactée est fondamental. Alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne aux alentours des 65 ans, le SNUipp-FSU revendique un départ à 60 ans à la date anniversaire. Le partage de la richesse produite doit permettre une diminution du temps passé au travail.

En choisissant de mieux partager les richesses produites entre salaires et capital notamment en taxant dividendes et produits financiers.

En choisissant d'augmenter les salaires ce qui mécaniquement se traduira par une hausse des montants de cotisations qui peuvent elles-mêmes être réévaluées. C'est ce que le SNUipp-FSU a défendu.

En choisissant de réduire le nombre de chômeurs-euses : 1 000 000 de salarié-es rémunéré-es au SMIC ce sont plus de 4,4 Md€ de cotisations vieillesse.

En deux siècles, le temps de travail individuel a été divisé par deux pendant que le nombre d'emplois augmentait de trois quarts : dans un système économique qui réalise des gains de productivité, la réduction du temps de travail est une forme de partage de ces gains.



À l'heure actuelle, l'âge moyen des admis-es au concours du premier degré est de 29 ans. Si ce chiffre prend en compte les personnes en reconversion, il n'en reste pas moins que les professeur-es des écoles n'auront pas atteint 43 annuités à 64 ans : en repoussant l'ouverture des droits complets à 43 annuités, le gouvernement rend de fait impossible l'accès à une pension complète pour les professeur-es des écoles.



La FSU-SNUipp revendique la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite.

Quant à la pénibilité liée à nos métiers, de PE comme d'AESH, elle n'est pas reconnue. Gérer et conduire une classe, accompagner des élèves en situation de handicap sont des métiers exigeants en termes d'investissement et d'énergie. Obliger enseignant-es et AESH à exercer jusqu'à minima 64 ans n'est

acceptable ni pour les élèves, ni pour les personnels.



Avec cette réforme injuste, le gouvernement incite en réalité les salarié-es à capitaliser de façon individuelle pour avoir une retraite convenable. C'est inacceptable et seul le retour à 37,5 annuités permet une cessation d'activité professionnelle garantissant un montant digne pour toutes et tous.

se battre pour d'autres choix !

Les inégalités entre les femmes et les hommes face au travail sont encore trop nombreuses. Les carrières des femmes sont plus courtes de 2 ans que celles des hommes et leurs salaires encore inférieurs de 11,6% en moyenne dans la fonction publique.



D'après une étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes représenterait à elle seule un bénéfice de 5,5 milliards d'euros de cotisations : largement de quoi répondre aux déficits potentiels.

Parce que ce sont le plus souvent elles qui mettent de côté leur carrière pour des raisons familiales, les femmes sont particulièrement touchées par le système de décote. En infligeant une pénalité supplémentaire aux carrières incomplètes, l'application de cette décote réduit encore le montant des pensions. L'abrogation de ce système est un impératif. La FSU-SNUipp revendique aussi le retour à la compensation de 4 trimestres par enfant.

Enfin la situation des AESH, profession féminisée à 96%, est particulièrement inadmissible. Au vu des salaires actuels extrêmement bas du fait du temps partiel imposé, la retraite sera toujours signe de précarité. Exiger un salaire digne c'est exiger l'accès à une retraite digne !

Face à cette réforme injuste, la FSU-SNUipp porte un tout autre projet de répartition des richesses, d'égalité femmes/hommes et de justice sociale.

Le gouvernement agit sans mandat populaire, est sans majorité à l'Assemblée et a définitivement perdu la bataille de l'opinion...

Il est donc extrêmement faible.

L'intersyndicale nationale a lancé un message clair au gouvernement : s'il n'entend pas raison et n'écoute pas l'immense majorité des travailleur·ses et des citoyen·nes, c'est le pays qui s'arrêtera.

Chacun comprend qu'il est temps de durcir le mouvement de grève et de jeter toutes ses forces dans la bataille au cours de ce mois de mars.

A partir du 7 mars, on arrête tout.



Carte scolaire : allocation de moyens...dégressive

Pour cette rentrée, le département a été sommé par la rectrice de rendre 10 postes. Or, pour la FSU-SNUipp 47 c'est plus de 80 qu'il faudrait créer pour un fonctionnement correct, sans plus, du service public de l'éducation nationale dans notre département.



Depuis plusieurs années, c'est l'alpha et l'omega de toutes les dotations : il y a moins d'élèves nous dit-on en permanence. Oui mais ... Nous ne sommes pas d'accord, fermer une classe

pour quelques élèves en moins, c'est impacter tout un village, tout un quartier, déstabiliser la structure d'une école primaire, maternelle, élémentaire ou un RPI.

Alors que le département est composé à 56 % par des écoles de 3 classes et moins, que 62 % des communes sont dites « isolées », que 76 % des communes (238 sur 310) sont en ZRR (zone de revitalisation rurale), les critères d'attribution des postes au niveau national et académique sont parfaitement inadaptés au profil de notre département : la répartition nationale basée essentiellement sur l'évolution de la démographie scolaire de la région, l'IPS et les résultats des élèves ne reflètent pas la réalité du bassin lot-et-garonnais et ses besoins.

Si l'on ajoute à cela la contrainte de respecter les priorités de dédoublement en GS, CP et CE1 la poursuite de l'accompagnement de l'école inclusive (pour laquelle le département a créé 12,5 postes ces 3 dernières années) et l'aide à la direction d'école, nous

sommes très loin du compte. La FSU-SNUipp 47 a rappelé le besoin de dotations spéciales pour abonder tous les nouveaux dispositifs.



Compte tenu des effectifs, afin de ne pas dépasser 24 élèves par classe dans toutes les écoles hors éducation prioritaire, afin de ne pas dépasser 20 élèves dans les classes accueillant des PS, MS, CE2, CM1 et CM2 en éducation prioritaire et en respectant le seuil de 12 élèves dans les classes de GS, CP CE1, nous estimons que ce sont 82 postes qu'il faudrait créer en Lot-et-Garonne pour la rentrée 2023.

Alors, c'est pour quand ?

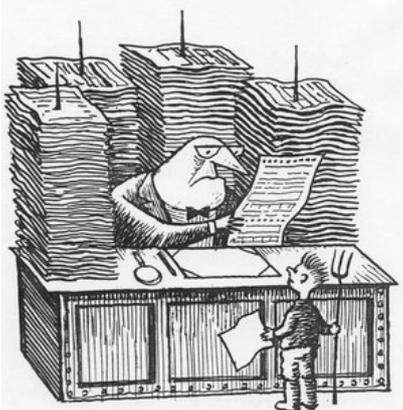
Les élu-es FSU-SNUipp47 au CSASD

Bureaucratie : la démocratie en danger, qu'en est-il de notre métier ?

Dans le paysage médiatique existe depuis longtemps « les sachants », et la gestion par le pouvoir de la crise « COVID-19 » a fait prendre à notre organisation de la démocratie représentative une bifurcation marquant le début d'une assemblée nationale réduite à une chambre d'enregistrement.

Ainsi, le pouvoir s'est appuyé sur « les sachants » pour exclure la chambre des députés de l'appareil démocratique.

La démocratie représentative se retrouve donc réduite à une succession de tâches administratives.



La démocratie représentative française, dans le sens où le pouvoir politique appartient au

peuple, prend le plus souvent une forme administrative où les citoyens sont appelés aux urnes tous les 5 ou 7 ans pour les différentes élections. La fonction d'hommes et de femmes politiques est devenue une spécialisation. Ainsi, cette démocratie devient une machine bien huilée.

Quand des mouvements sociaux apparaissent, signe d'une démocratie, la machine s'enraye et sont exclues parfois par la force, réduites à des objets, celles et ceux qualifiés par les différents ministres de « terroristes » ou dernièrement, d'« éco-terroristes ».

Si le gouvernement actuel et ses « collaborateurs » nous apparaissent comme une oligarchie ayant dégénéré en ploutocratie, de par certains aspects, il semble que le fonctionnement de l'appareil démocratique n'en soit réduit qu'à un système bureaucratique.

Selon Weber, la bureaucratie est l'organisation de la société qui est un pilier des sociétés capitalistes. Elle s'est étendue du secteur privé vers le secteur public et repose sur des fonctionnements rationnels :

- hiérarchisation (obéissance aux devoirs de sa fonction et à ses supérieurs hiérarchiques),
- spécialisation (expertise qui repose sur une connaissance des règlements ou des normes

techniques, administratives ou juridiques),
- autonomisation (le cadre hiérarchique est aussi établi réglementairement donc la hiérarchie et les fonctions sont indépendantes des employés),

- formalisation (chaînes hiérarchiques et standards opératoires qui doivent être respectés dans l'exécution des tâches),
- et impersonnalité (dans l'application de manière froide « égale pour tous »).

L'articulation pyramidale de la hiérarchie constitue la seule manière d'en centraliser le contrôle entre les mains de celles et ceux qui détiennent le pouvoir.

Pour Weber, le danger se trouve dans les façonnements qu'elle implique chez l'individu, notamment sur son esprit et son comportement et ce qu'il nomme la "chosification de l'intelligence".

La bureaucratie implique une réification (chosification) des individus et il suggère que la dépersonnalisation des rapports entre les individus permet de faire fonctionner les organisations bureaucratiques comme des machines bien huilées. En d'autres termes, plus elles se déshumanisent, plus elles éliminent les éléments qui échappent au calcul, mieux elles fonctionnent.

Si les travaux de Weber datent de la fin 19ème début 20ème, comment font-ils écho dans notre

Bureaucratie : la démocratie en danger, qu'en est-il de notre métier ? (suite)

société aujourd'hui ?

Dans le cadre de la loi de la transformation publique, les instances de la gestion collective des personnels laissent place peu à peu à des recours individuels. Dernièrement, la FSU a quitté une instance nationale dont l'ordre du jour était « les règles du mouvement inter-départemental » car, dans le cadre du « dialogue social », ces règles sont discutées avec les représentant-es des personnels et pour pouvoir siéger nous avons besoin de prendre connaissance des documents, de les étudier et analyser avant la commission afin de pouvoir y apporter les ajustements nécessaires. Or, quand ces documents arrivent la veille au soir, quel dialogue peut-il être engagé ? Cela a-t-il empêché la publication au BO de ces règles ? Que devient cette commission hormis une chambre d'enregistrement ? Quelle place, le ministère accorde-t-il aux personnels ?

L'inclusion scolaire est une loi qui date de 2005. Dix-sept ans plus tard comment s'applique-t-elle ? Les enfants sont « notifié-es ». Pour certain-es, il y apparaît une adaptation matérielle, un accompagnement individualisé, mutualisé ou collectif avec un « nombre d'heures ». Le nombre de places en institut spécialisé diminue quand la liste d'attente se rallonge. Les AESHs accompagnant plus de 2 élèves sont devenus la norme. Leur précarisation est institutionnellement organisée. Ils et elles ont donc de manière égale droit au mépris. Quand les enfants ne sont pas encore notifié-es, les équipes, les élèves et la « communauté éducative » souffrent car la réalité du RASED pour la

majorité des écoles du département s'est réduit à la psychologue scolaire. Nous montons des dossiers. Nous accompagnons des familles dans leurs dossiers. Dans l'attente des commissions, nous adaptons. La réponse hiérarchique est parfois déplacée, renvoyant l'équipe ou l'enfant à un objet.

N'assistons-nous pas à une inclusion

« bureaucratique » ? A se demander quelle place occupe l'inclusion scolaire dans les objectifs du ministère quand des milliers d'AESHs sont oublié-es des listes électorales ? Quelle « valeur » accorde-t-il à ces personnels et aux élèves dans le marché de l'inclusion ? Evaluations nationales. Auto-évaluation des établissements. Outre évaluer les compétences des élèves ou celles des équipes et d'être un outil sur lesquels les collègues qui souhaitent



s'en emparer peuvent s'appuyer, on peut se demander comment interpréter la remarque suivante d'un IEN au sujet de la répartition des élèves : « Quand on voit les résultats de vos élèves aux évaluations nationales, vous ne pouvez que suivre nos recommandations ». Dans

ce cas, ne deviennent-elles pas un outil au service d'un système bureaucratique permettant au pouvoir de centraliser le contrôle ?

Si Edgar Morin rejoint cette analyse quand il évoque « la barbarie de notre civilisation techno-économique fondée sur le calcul qui ne connaît des réalités humaines que ce qui est chiffrable », David Graeber y ajoute une nuance de notre époque. Weber suggérerait que la bureaucratie supplanterait les normes éthiques et valeurs morales. Ainsi, elle se pose comme ce qu'il appelle la « domination rationnelle légale » par le fait que le contrôle passe presque inaperçu contrairement au « contrôle direct » qui fait appel à des ordres donnés en permanence et dont leur exécution est contrôlée. David Graeber assure que dans notre régime de droit de propriété garanti par l'État, les organisations bureaucratiques sont protégées en dernier ressort par la « menace de la force ».

Libre à chacun d'évaluer dans quelle mesure nous sommes personnellement et collectivement proches ou éloigné-es d'un tel modèle de fonctionnement.

L'engagement de la FSU-SNUipp47 est toujours de montrer les réalités humaines, sociales et professionnelles vécues par l'ensemble des collègues, masquées très souvent par l'administration derrière des chiffres, pour défendre la liberté de nos pratiques .

Guillaume Arruat

Projet de réforme des retraites : ceux qui n'en veulent pas... sont dans la rue !

C'est une réforme injuste.

Les personnels les plus exposés, les catégories socio-professionnelles les plus précaires, les salarié-es les plus pauvres parce que les moins bien payé-es, à 64 ans sont en moins bonne santé, au chômage depuis plusieurs années, certain-es sont déjà mort-es.

Il y a 13 ans d'écart d'espérance de vie entre les plus pauvres et les plus riches pour les hommes, 8 ans pour les femmes (données INSEE 2022) Celles et ceux qui veulent nous faire travailler plus, font partie des plus riches.

N'oublions pas qu'Emmanuel Macron, ancien banquier d'affaire, est devenu millionnaire en 2012 grâce à son action dans la négociation du rachat par Nestlé de la filiale « lait pour bébé » de Pfizer, transaction à plus de 9 milliards d'euros *

En 2017, Macron indiquait avoir gagné dans le privé 3,3 millions d'euros.

(D'autres membres du gouvernement sont également assez bien placés-es)

On comprend mieux son mépris des « fainéant-es » et de « celles et ceux qui ne sont rien ». D'ailleurs, il va les faire travailler plus longtemps !

Cette réforme n'est pas nécessaire.

Le rapport du COR, Conseil d'Orientation des Retraites de septembre 2022 présente des données objectives et des projections sur l'évolution du système des retraites par répartition en France. Il montre que le système

des retraites français ne devrait pas présenter de déséquilibre financier majeur au cours des années à venir.

Elizabeth Borne annonce un déficit du système des retraites de 10 ou 12 milliards dans les 10 à 15 prochaines années. Même si c'est vrai, le système des retraites collecte 300 milliards d'euros, 10 ou 12 milliards à l'échelle des 300 milliards ne mettent pas le système en danger. Cette réforme que souhaite mettre en place ce gouvernement serait la 8e depuis 1993. Elles ont toutes eu comme justification qu'elles étaient nécessaires pour atteindre l'équilibre. On voit bien que c'est faux puisqu'il en faut régulièrement, une de plus, plus contraignante et plus injuste.

Si nous ne luttons pas pour empêcher celle-ci, il y en aura d'autres !

Cette réforme est idéologique.

Elle est destinée à faire des économies qui n'ont pas de rapport avec le système des retraites.

La baisse des impôts (notamment sur les entreprises, baisse de l'impôt de production) a déjà coûté 15 milliards d'euros à l'Etat chaque année depuis 2020. Pour que ça ne creuse pas trop le déficit, Bruno Le Maire s'est engagé à faire des économies sur les dépenses publiques. C'est écrit tel quel dans le projet de loi de finances de 2023 transmis à la Commission européenne, d'où les économies massives sur les retraites.

Voulez-vous vraiment travailler 2 ans de plus pour que les entreprises paient moins d'impôts sans contre-parties, ni en terme d'emplois, ni en terme de salaires, ni bien souvent, en terme d'outils de production ?

Augmenter les salaires permettrait pourtant d'accroître les ressources des caisses de retraite mais ça, le gouvernement ne le veut pas. Ces économies d'impôts iront enrichir les actionnaires.

Les organisations syndicales ont rarement été aussi unanimes qu'elles le sont aujourd'hui, contre l'allongement de l'âge de départ à la retraite, avec ou sans augmentation du nombre d'annuités.

Dans la rue, il y a de nombreux salarié-es, dont certain-es touchent le SMIC ou moins, des retraité-es qui ne veulent pas de cette réforme pour leurs enfants et des étudiant-es qui veulent un autre avenir. Soyons avec elles, avec eux. Restons mobilisé-es !

Nellie Tran

*« Macron, ce chouchou des patrons qui succède à Montebourg » David Benssoussan, Challenge du 3 septembre 2012

« Avec Macron, l'Elysée décroche le poupon » Grégoire Biseau Libération du 17 septembre 2012

« Au fait, il faisait quoi chez Rothschild, Emmanuel Macron ? » Rémi Noyon Rue 89 du 28 août 2014

Le socle et le pacte.

Le ministère scinde son projet de revalorisation en deux parties : « socle » et « pacte ». Tandis que le « socle » concernerait tout le monde ou presque, le « pacte » concernerait des PE volontaires pour des heures effectuées en plus.

Rien n'est encore bien défini et les discussions entre le ministère et les syndicats se poursuivent. Mercredi 15 février, à la veille de la cinquième journée de mobilisation contre la réforme des retraites, le ministère fait des concessions : 50 à 60 euros bruts par mois pour tous et toutes et une prime d'attractivité pour celles et ceux qui ont moins de 25 ans de carrière (en moyenne). « Très insuffisant » pour la FSU. En effet, ces mesures indemnitaires sont bien en-deçà de ce que nous attendons d'une revalorisation du point indiciaire. En refusant de s'atteler à la refonte de la grille, le ministère ne répond pas à notre exigence. Une revalorisation de 10%, en moyenne, ne rattraperait même pas la perte salariale annuelle subie depuis 2011, évaluée à un salaire mensuel. Pire, la moyenne de 10% de revalorisation prend en compte toutes les mesures actées depuis 2020 (prime d'attractivité, prime informatique, et revalorisation du point d'indice de 3,5%).

Au-delà du socle, Pap N'diaye propose un « pacte » qui permettrait aux professeur-es volontaires de « gagner 10 % de plus par rapport au salaire moyen », soit 3 650 euros par an. volume annuel pour environ 72 heures de tâches supplémentaires. Ce pacte serait donc rémunéré sous forme d'Heure Supplémentaire Effectives (HSE), en fonction des missions réalisées par les volontaires. Contrairement à une augmentation salariale, c'est bien du temps de travail supplémentaire contre rémunération qui est proposé et le mot « revalorisation » dans la bouche du ministre révèle une tromperie institutionnelle. Les enseignant-es ne sont pas rémunéré-es en récompense, mais pour les tâches qu'ils accomplissent, ce qui est la base du travail rémunéré. Les dernières négociations ont fait part du profond désaccord des enseignant-es qui refusent la logique du gouvernement du « travailler plus pour gagner plus », sous-tendu par le volet pacte« .

Si le budget consacré à la revalorisation n'a pas bougé depuis le 24 janvier, c'est sur la ventilation de l'enveloppe (700 millions) que le ministère travaille. Une enveloppe contrainte et un budget insuffisant pour lesquels le partage du gâteau reste compliqué d'autant qu'aucun plan pluriannuel n'est prévu. Les choses bougent sous la pression de la FSU-SNUipp et des autres syndicats. Il faut maintenir la pression pour le forcer à aller plus loin en termes de mesures salariales et lui faire abandonner le pacte.



Chronique d'une journée de PE ordinaire

Trop de vacuité dans une journée de professeur-e des écoles, PAP N'Diaye propose d'y remédier à travers le PACTE (Projet qui Augmente la Consternation des Titulaires de l'Éducation nationale). Selon lui, ce n'est pas le temps qui manque pour aller faire du transport scolaire, surveiller la cantine ou faire du soutien au collège. #confiance.

Si l'on scrute son planning, il y a peut-être, parfois, des créneaux disponibles de 7 à 8h le matin et de 18 à 19h effectivement !



Un jour de classe ordinaire, sans compter d'éventuelles réunions ou rdv parents, c'est à peu près ça :

8h00 : arriver et fermer les fenêtres, garder le manteau, préparer la classe.
8h15 : quitter le manteau, être aux photocopies, au massicot, avoir en tête son

dispositif de différenciation (avec des noms de groupes valorisants pour les élèves.

#bienveillance). Ne pas inverser les modèles prévus, ne pas oublier le programme spécifique pour chaque élève avec PPS. 8h30 : apprendre que l'AESH sera absent-e et ... non remplacé-e of course ! 8h33 : mettre son bonnet et son écharpe tout en prenant le sac pour l'anniversaire laissé par un parent, l'argent en liquide pour la photo scolaire (sans nom sur l'enveloppe) ou l'opération vente de gâteaux de l'APE (toujours pas de nom)... (note à soi-même : penser à avoir un stylo et du papier sur soi à l'accueil). 8h35 : débiter les 10 minutes de service d'accueil au portail ou dans la cour. 8h45 : après avoir transmis les messages "portail" aux collègues sur leurs élèves, rassembler les siens, entrer en classe : la journée peut commencer...

12h : rester au portail 10 minutes, faire une pause déjeuner de 30/40 minutes (pause café incluse), partager le repas sur la table de maternelle entre collègues avec les genoux qui touchent le plateau. 12h45 : retour en classe, seul-e avec ses préparations ou corrections. 13h20 : APC. 13h50 : Accueil dans la cour ou au portail. 16h45 : les élèves quittent la classe, le maître ou la maîtresse, eux, restent... la légende chez les petits dit même qu'ils y dorment à l'école ! ... mais la journée n'est pas vraiment finie.

Il arrive aussi que ...20h30 : penser à la classe en faisant la vaisselle, aller consulter son mail académique avec un torchon à la main...21h30 : être fier-e de soi en ayant décroché du boulot tôt pour une fois. 22h00 : lire un livre en ayant à l'esprit ses prochaines séances de classe. 5h du matin : être réveillé-e en pensant à tel ou telle élève qui ne comprend pas, ne mémorise pas, ne parle pas, chercher comment l'aider. 5h30 : somnoler à nouveau après avoir trouvé des tas de solutions sans les avoir notées faute d'être à son bureau. 6h15 : rêver enfin ...et entendre le réveil.

Et notre ministre ose annoncer qu'on pourrait conduire un bus ou aller au collège faire du soutien durant la journée de service, ou pire pendant le jour de décharge pour les directeurs-trices d'école !



A ce niveau là, ça dépasse le mépris ou bien c'est de la fiction !

Sandra Tuffal |